



Compte rendu de la réunion du 20 juin 2016

Présents : Mmes BOUDOT, DUSSAUSOIS, HOCHARD, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absents excusés : Mmes BROCCQ, LAMARQUE (pouvoir à Mme SEGUIN), MM. BRIQUET (pouvoir à M. SARRAZIN), COLOMBIER (pouvoir à M. SECLIER).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux sur la RD 960 et la RD 8 : choix du coordinateur SPS,
- Condition de mise à disposition de la salle des fêtes aux associations locales, exposants locaux, syndicats et structures auxquels la commune adhère.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 20 juin 2016 : **143 799.63 €**

Désignation d'une secrétaire de séance : M. BLICK est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 mai : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 24 mai. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal :

- Au titre de la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :
 - Réalisation du dossier de consultation des entreprises des travaux de réfection de voiries et d'assainissement pluvial confiée à FP Géomètre Expert (Troyes).
 - Fourniture de la signalisation verticale réglementaire pour la pose de coussins berlinois confiée à la société Comat et Valco (Montagnac) pour la somme de 1 024.80 € HT, soit 1 229.76 € TTC.
- Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente du bien sis 2 voie de Saint Laurent cadastré AB 233.

Budget principal : opérations modificatives comptables : Le conseil municipal décide de procéder aux opérations modificatives comptables suivants :

| | |
|--|--------------|
| Compte D65548/65 (Autres contributions) | + 1 460.00 € |
| Compte D615221/011 (Bâtiments publics) | - 365.00 € |
| Compte D615228/011 (Autres bâtiments) | - 365.00 € |
| Compte D615231/011 (Voiries) | - 365.00 € |
| Compte D615232/011 (Réseaux) | - 365.00 € |
| Compte D2041582/204 (Bâtiments et installations) | + 4 370.00 € |
| Compte D21538/21 (Autres réseaux) | - 4 370.00 € |
| Compte D2118/041 (Autres terrains) | + 3 100.00 € |
| Compte R1328/041 (Autres) | + 3 100.00 € |

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

SIAEP de la région de Rouilly-Sacey : demande de maintien de la structure intercommunale : Après avoir entendu les membres du conseil municipal siégeant au SIAEP, le conseil municipal décide de suivre la position du syndicat et refuse de dissoudre à compter du 1^{er} janvier 2017 le SIAEP de la région de Rouilly-Sacey.

12 voix pour, 2 abstentions

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Aube (SIAVA) : demande de maintien de la structure intercommunale : Au vu de la lettre reçue et des éléments évoqués, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de maintien de la structure intercommunale

Travaux sur la RD 960 et la RD 8 : choix de l'entreprise : Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de marché de 271 426.80 € TTC sous réserves de précisions relatives aux modalités de construction de la variante (talus avec rétrécissement du chemin à 1,5 m au lieu de 2 mètres) en remplacement du mur de soutènement.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de se renseigner sur la composition des matériaux et la réalisation de celui-ci pour éviter tout ravinement. Dans l'hypothèse où la composition et la réalisation sont satisfaisantes, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 960, du chemin de Brochot et de la Chaussée (RD 8). Le conseil municipal fixe le début des travaux à partir du lundi 29 août 2016 pour une durée de 5 semaines et demie.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Travaux des ruelles : choix de l'entreprise : Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Merlateau (Buchères) pour un montant de marché de 71 780.50 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux de voirie et d'assainissement pluvial des ruelles Saint-Honoré, Colon, chemin du Tertre Saint Loup-ruelle des Arpents et ruelle de la Marjolaine

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Acquisition des parcelles AB 255 et AB 83 ruelle Saint Honoré : Après avoir pris connaissance de l'estimation du Service des Domaines pour ces parcelles (entre 4 et 6 € le mètre carré). Le conseil municipal décide de fixer la valeur d'acquisition des parcelles AB 255 et AB 83 au montant de 3 000 € toutes taxes comprises. Cette somme sera proposée aux propriétaires. En cas d'accord de leur part, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Demande de mise à disposition de l'Espace Maillotin : Le conseil municipal accepte de mettre à disposition l'Espace Maillotin le samedi 20 août 2016 à titre exceptionnel à partir de 16 heures 30 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation correspondante qui précisera notamment que les locaux seront mis à disposition gracieusement, le ménage et la remise en état seront réalisés par les soins du preneur, qu'aucun appareil électro-ménager ne devra être apporté et qu'aucun mobilier (tables, chaises) ne pourra être transféré de la salle des fêtes vers l'Espace Maillotin.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Demande de prise de compétence intercommunale : pôle de santé pluridisciplinaire : Le conseil municipal accepte que les statuts de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » soient modifiés pour l'exercice de la compétence suivante : « Développement de l'offre de soins et maintien des services à la population : Construction, acquisition d'un pôle de santé pluridisciplinaire ».

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Travaux sur la RD 960 et la RD 8 : choix du coordinateur SPS : Le conseil municipal prend connaissance des propositions faites par les sociétés DEKRA et SOCOTEC pour la coordination SPS et émet un avis favorable à la proposition de SOCOTEC pour un montant de 1 159.20 € TTC.

Condition de mise à disposition de la salle des fêtes aux associations locales, exposants locaux, syndicats et structures auxquels la commune adhère : Le conseil municipal décide d'ajouter l'association ADMR à la liste des associations pouvant disposer gratuitement de la salle des fêtes.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes :

- SIAEP de la région de Rouilly-Sacey : Le syndicat refuse d'être dissout et demande le maintien de son fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2017.
- Pôle scolaire intercommunal : Une visite des pompiers du village a eu lieu pour se familiariser avec les locaux et les règles de sécurité. Il en est ressorti que le point de regroupement doit être déplacé pour des raisons de sécurité. Il sera positionné dans le verger communal situé derrière l'école. Des petits travaux sont à prévoir pour le cheminement.
- Assemblée générale de la Fédération Départementale de l'ADMR : Bonne santé financière et nouveaux services à la personne comme le portage des repas à domicile pour notre commune.
- Commission Communication : rappel sur le fleurissement et envoi du programme du 14 juillet aux conseillers pour mise à jour du document.
- Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » :
 - Vente d'un terrain (8500m²) sur la zone d'activités économiques intercommunale à Piney pour l'installation de la nouvelle déchèterie.
 - La CDC devra prendre plusieurs compétences obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2017, comme la promotion du tourisme (dont la création d'offices du tourisme, le développement économique, etc....).
 - La CDC souhaite changer de mode de fiscalité pour prendre la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2017.

Questions et communications diverses :

Suite à un échange avec un couple habitant dans la voie de Champigny sur des travaux réalisés par la commune devant une propriété privée, Monsieur Thibaud BLICK rapporte au conseil qu'il serait judicieux de réfléchir davantage avant d'entreprendre certains travaux jugés trop personnalisés sur le domaine public. Après une discussion constructive sans pour autant arriver à une conclusion unanime, Monsieur Jean-Luc SECLIER rappelle en dernier lieu que chaque travail entrepris est une réflexion commune pour améliorer le cadre de vie des habitants du village (voir ci-dessus où des dépenses viennent d'être décidées pour des futurs travaux), en particulier pour la gestion des eaux pluviales provenant du domaine public, sujet particulièrement sensible dans notre commune.

Séance levée à 23 heures